BNP Paribas Fortis Funding (LU) Callable 4,15% Cumulative Note 2029

FLASH INVEST
Communication à caractère promotionnel
Novembre - décembre 2026



Obligation structurée avec droit au remboursement du capital

Durée
Minimum 2 ans et maximum 3 ans

Droit au remboursement
à 100% de la valeur nominale à l'échéance

Fiscalité
Coupons soumis au précompte mobilier

La **BNP Paribas Fortis Funding (LU) Callable 4,15% Cumulative Note 2029** (en abrégé BP2F Callable 4,15% Cumulative Note 2029) est une obligation structurée avec droit au remboursement total du capital, émise par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garantie par BNP Paribas Fortis. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer un coupon unique et à vous rembourser à 100% le capital investi, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur. En cas de faillite ou de restructuration de l'émetteur et/ou du garant imposée par l'autorité de résolution dans le but d'éviter une faillite, vous risquez cependant de perdre tout ou partie de votre investissement.

Principales caractéristiques

- **Durée de 3 ans maximum**. Un remboursement anticipé au gré de l'émetteur est possible , à partir de la fin de la deuxième année (14 décembre 2028).
- **Prix d'émission et de souscription** : 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure).
- **Montant total des frais inclus dans le prix d'émission si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance :** maximum 1,40% ou 14 EUR par coupure de 1.000 EUR (soit environ 0,467% ou 4,67 EUR par coupure par an). Pour information : avant le début de la période de souscription, le montant total des frais s'élevait à 0,29% (2,90 EUR par coupure). Vous trouverez plus d'explications sur la structure des frais en page 4.
- **Prix de remboursement** : 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur.
- **Droit à un coupon unique**, payé au moment du remboursement et dont le montant brut sera égal à 4,15% multiplié par le nombre d'années écoulées entre la date d'émission et la date de remboursement. Le montant net du coupon unique sera donc égal à 2,905% multiplié par le nombre d'années écoulées entre la date d'émission et la date de remboursement (voir tableau de rendement en page 2).
- Le rendement actuariel brut (exprimé en base annuelle) variera entre un minimum de 3,99% et un maximum de 4,07% en fonction de la date du remboursement. Le rendement actuariel net (exprimé en base annuelle) sera donc compris entre 2,83% et 2,87% (voir tableau de rendement en page 2).
- Il est probable que l'émetteur procède à un remboursement anticipé à la fin de la deuxième année si les taux de marché ont baissé ou sont restés stables. Dans ce cas, l'investisseur touchera le coupon unique minimal brut de 8,30%, soit un coupon unique net de 5,81%.

BNP PARIBAS FORTIS

Un coupon unique cumulatif

La BP2F Callable 4,15% Cumulative Note 2029 est destinée à l'investisseur qui, en contrepartie d'un rendement attrayant, accepte que celui-ci ne lui soit versé qu'au moment du remboursement de son capital, sous la forme d'un **coupon unique dont le montant dépendra de la durée de vie effective de l'obligation.**

Durée non connue d'avance

La BP2F Callable 4,15% Cumulative Note 2029 est initialement émise pour une période de 3 ans. À la fin de la deuxième année (14 décembre 2028), l'émetteur se réserve toutefois le droit, de procéder au remboursement anticipé des obligations. Il est probable qu'il exerce ce droit à la fin de la deuxième année si les taux du marché ont baissé ou sont restés stables.

Au moment du remboursement, l'investisseur aura droit :
- au remboursement de ses obligations à 100% de leur valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
- au paiement d'un coupon unique dont le montant brut sera calculé comme suit : **4,15% x nombre d'années écoulées**. Le montant net du coupon unique est donc égal à 2,905% multiplié par le nombre d'années écoulées entre la date d'émission et la date de remboursement (voir tableau de rendement ci-dessous).

Bon à savoir : il n'est pas prévu d'annoncer un remboursement anticipé éventuel par voie de presse ni d'en avertir personnellement les détenteurs des obligations. Les investisseurs seront avertis d'un remboursement anticipé par la publication d'une notice sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions au plus tard 20 jours avant la date du remboursement.

Tableau de rendement

Les taux mentionnés dans les colonnes "Coupon unique brut attribué" et "Coupon unique net attribué" sont les taux réellement appliqués au capital investi, en cas de remboursement à la date indiquée dans la première colonne. Les rendements actuariels bruts et nets communiqués dans le tableau sont calculés et exprimés en base annuelle.

Date de remboursement potentiel	Nombre d'années écoulées	Coupon unique brut[1] attribué	Coupon unique net[2] attribué	Rendement actuariel brut[3] en cas de remboursement à cette date-là	Rendement actuariel net[4] en cas de remboursement à cette date-là
14 décembre 2028	2	4,15% x 2 = 8,30%	5,81%	4,07%	2,87%
14 décembre 2029	3	4,15% x 3 = 12,45%	8,715%	3,99%	2,83%

[1] Rendement avant déduction du précompte mobilier de 30%.
[2] Rendement après déduction du précompte mobilier de 30%.
[3] Rendement exprimé en base annuelle, avant déduction du précompte mobilier de 30%.
[4] Rendement exprimé en base annuelle, après déduction du précompte mobilier de 30%.

Documents et information complémentaire

Le **Prospectus** est constitué
- du Prospectus de base pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 21 mai 2026, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris. L'approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les obligations proposées ;
- de ses suppléments du 27 juillet, 14 août et 19 novembre 2026, ainsi que de ses éventuels suppléments à venir. En cas de publication d'un supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un produit en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce produit disposera d'un droit de retrait durant 3 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions. BNP Paribas Fortis, en sa qualité d'intermédiaire financier, avertira personnellement les investisseurs concernés avant la fin du premier jour ouvrable suivant celui de la publication du supplément et les aidera, le cas échéant, à exercer leur droit de retrait ;
- du résumé spécifique à l'émission, rédigé en français ; et
- des Final Terms rédigées en anglais et datées du 24 novembre 2026.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions. L'investisseur est invité à prendre connaissance du Prospectus, afin de comprendre pleinement les risques et avantages potentiels de l'investissment, avant de prendre une décision d'investissement.

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

Principaux risques

- **Risque de crédit**: en cas de faillite ou de restructuration de l'émetteur et/ou du garant imposée par l'autorité de résolution dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en vue d'éviter une faillite (bail-in), l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du capital investi ainsi que le coupon unique, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur, risques que n'encourent peut-être pas les créanciers privilégiés par rapport à lui (comme les détenteurs de dépôts par exemple).
- **Risque de performance limitée**: la possibilité d'un remboursement anticipé au gré de l'émetteur limite potentiellement la durée pendant laquelle l'investisseur bénéficiera du rendement annoncé. Par ailleurs, si au moment du remboursement anticipé, les taux de marché ont baissé, l'investisseur ne pourra pas réinvestir son capital dans un produit offrant des conditions similaires.
- **Risque d'inflation**: l'inflation entraîne une perte de rendement pour tous les épargnants et les investisseurs. Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.
- **Risque de liquidité**: ces obligations ne seront pas cotées sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses obligations avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais et taxes supportés par l'investisseur" en page 4).
- **Risque de fluctuation du prix de l'obligation (risque de marché)**: le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur. Dans l'intervalle, le prix des obligations fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, et l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est généralement plus élevé en début de durée de vie du produit.
- **Autre cas de remboursement anticipé possible (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur)**: en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des obligations (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses engagements dans le cadre des obligations), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des obligations d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

Frais et taxes supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'emission

- **Frais uniques de structuration**: maximum 0,50% du montant nominal souscrit. À titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à 0,26%.
- **Frais récurrents**: maximum 0,30% par an du montant nominal souscrit, soit un total de 0,90% maximum si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance. Ces frais sont versés à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur. À titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à 0,01% par an, soit un total de 0,03% si les titres sont détenus jusqu'à l'échéance.

Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le montant total des frais inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,40%. À titre indicatif: au début de la période de souscription, le montant total des frais inclus dans le prix d'émission était égal à 0,29% du montant nominal souscrit.

Frais non inclus dans le prix d'emission

- **Pas de frais d'entrée**.
- **Frais de sortie**:
  - en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou à l'échéance: pas de frais de sortie.
  - avant l'échéance: 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.
- **Autres frais**: pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance), consultez la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/tarifs-particuliers > Frais et taxes.

Régime fiscal applicable à l'investisseur privé résident belge

- **À la date d'échéance ou en cas de remboursement anticipé**
  - **Précompte mobilier** : 30% sur le coupon unique brut. Ce précompte mobilier est directement retenu par BNP Paribas Fortis et est libératoire pour les investisseurs particuliers en Belgique. Cela signifie que les revenus provenant des obligations structurées ne doivent pas être déclarés dans la déclaration d'impôt.

- **En cas de vente avant la date d'échéance**
  - **Précompte mobilier** : 30% sur les intérêts courus. Dans ce cas, ce précompte n'est pas directement retenu par BNP Paribas Fortis. Cela signifie que le vendeur doit le déclarer dans sa déclaration d'impôt annuelle.
  - **Taxe sur les opérations de bourse** : 0,12% (maximum 1.300 EUR par opération).
  - **Taxe sur les plus-values** : si une plus-value est réalisée, celle-ci peut donner lieu à une taxe sur les plus-values de 10%. Les pertes réalisées (moins-values) peuvent, sous certaines conditions, être déduites des gains réalisés (plus-values). Vous trouverez davantage d'informations sur la taxe sur les plus-values dans la brochure Tarifications des principales opérations sur titres.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Autres informations utiles

Émetteur	BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant	BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. **Rating du garant**: A3 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et AA- (*negative outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires.
Titres	• **Valeur nominale:** 1.000 EUR. • **Montant de l'émission**: minimum 1 million EUR et maximum 200 millions EUR. • **Code ISIN:** XS3578930896 - Série N370. • Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
Durée & prix	**Date d'émission et de paiement**: 16 décembre 2026. **Prix d'émission**: 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure. **Date d'échéance**: 14 décembre 2029, soit une durée maximale de 3 ans (sauf en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur). **Droit au remboursement** à 100% de la valeur nominale à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'émetteur.
Suivi de votre investissement	L'investisseur qui aura déposé ses obligations en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking App ou Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F Callable 4,15% Cumulative Note 2029 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions.
Plaintes	Pour toute plainte concernant nos produits et/ou services, vous pouvez vous adresser à votre personne de contact habituelle, via notre formulaire de plainte ou notre service BNP Paribas Fortis, Service Gestion des plaintes, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, tél. +32 2 228 72 18, ou par e-mail à gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com. Vous trouverez plus d'informations sur www.bnpparibasfortis.be/plainte. Si vous n'êtes pas satisfait·e de la solution proposée, ou si vous ne recevez pas de réponse dans les délais, vous pouvez introduire une plainte auprès de l'Ombudsfin, Service de médiation des services financiers, de préférence en ligne via leur formulaire de plainte ou, si vous rencontrez un problème avec le formulaire, par e-mail à ombudsman@ombudsfin.be ou par écrit (Ombudsfin, North Gate II, Boulevard Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles). Vous pouvez également introduire votre plainte directement auprès de cette instance.

Pour en savoir plus ou pour souscrire

PAR TÉLÉPHONE
auprès de l'Easy Banking Centre
au numéro +32 2 433 41 31

SUR RENDEZ-VOUS
dans votre agence ou bureau de poste

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique.
Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 25 novembre 2026 à 9h au 4 décembre 2026 à 16h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissement.

11.2026 / Editeur responsable: M. Verboven - BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3 – 1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0403.199.702.